NATIXIS INTERÉPARGNE

BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE VERSEMENT AU PEE SNCF

Identification de l'épargnant

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

N° de matricule |_|_|_|_|_|_|_|_| Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Adresse .....

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Tél ..... Tél. Prof .....

E-mail .....

Votre entreprise d'appartenance (cocher la case correspondante) :

❑ SNCF Mobilités (1120) ❑ SNCF Réseau (2081) ❑ SNCF (Épic de tête) (70777)

Les informations contenues dans ce document pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Natixis Interépargne à l'adresse suivante : Avenue du Maréchal Montgomery – 14029 CAEN Cedex 9, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Nouveaux adhérents

☐ Je déclare avoir pris connaissance du réglement du Plan d'épargne d'entreprise (PEE) de SNCF et y adhérer.

Partie réservée à l'entreprise

Je soussigné(e) ..... représentant(e) de l'entreprise, certifie que le salarié nommé ci-dessus est bien en activité et a bien 3 mois d'ancienneté au sein du Groupe Public Ferroviaire.

Signature du représentant et cachet de l'entreprise

Choix d'investissement

Je complète le tableau ci-dessous en fonction de mes choix d'investissement.

FCPE choisi	Ordre de priorité de répartition de l'abondement [1]	Montant versé en euros
Epargne Saphir		
Horizon Solidaire		
	Montant total de mon chèque en euros	

J'ai bien noté que chacun de mes versements devra être au moins égal à 40 €, et que le cumul annuel de mes versements sur le PEE ne peut être supérieur à 25 % de ma rémunération annuelle brute.

[1] En cas de versements simultanés sur plusieurs Fonds communs de placement d'entreprise et si vous bénéficiez de l'abondement de l'entreprise, vous avez la possibilité d'indiquer un numéro d'ordre déterminant la priorité d'investissement de cet abondement : à défaut de précision, l'abondement sera réparti sur les Fonds au prorata des montants versés.

Modalités de versement

☐ **Versement ponctuel par chèque**

J'établis un chèque libellé à l'ordre de Natixis Interépargne en précisant au dos, le nom et le numéro de mon entreprise (SNCF Mobilités (1120) ou SNCF Réseau (2081) ou SNCF (Épic de tête) (70777)) et mon numéro de matricule. Je joins le présent bulletin d'adhésion complété des informations demandées.

Après votre premier versement dans le PEE, vous aurez la possibilité d'effectuer à tout moment un versement volontaire par carte bancaire depuis le site internet de Natixis Interépargne.

Je me connecte sur www.interepargne.natixis.com et je suis le chemin suivant : Sur l'espace Epargnants, je saisis mes identifiants (numéro d'entreprise 1120 ou 2081 ou 70777 et code serveur) qui figurent sur mes relevés d'épargne salariale puis mon mot de passe. Je clique sur « vos opérations », je sélectionne la rubrique « versements libres » puis « effectuer un versement ponctuel » et je suis les instructions figurant à l'écran.

☐ **Versement par prélèvement automatique**

Je complète le mandat de prélèvement SEPA auquel je joins un Relevé d'Identité Bancaire ou de Caisse d'Epargne à mon nom et j'indique dans la ou les cases correspondant aux FCPE dans le(s)quel(s) je souhaite investir, le montant du versement en euros. Je joins le présent bulletin d'adhésion complété des informations demandées.

Les trois documents dûment complétés et signés doivent parvenir chez NATIXIS Interépargne au plus tard le 20 du mois pour un débit du compte de l'épargnant au début du mois suivant.

Je recevrai un avis d'opération pour le premier versement et un relevé trimestriel pour les suivants.

Je retourne ces documents (y compris le présent bulletin) à :
Natixis Interépargne
Service 8060
14029 CAEN CEDEX 9

Fait à ..... le .....

Signature obligatoire